

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 octobre 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2013 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° I-59

présenté par

Mme Grommerch, M. Siré, M. Philippe Armand Martin, M. Moudenc, Mme Genevard, M. Delatte, M. Sturni, M. Morel-A-L'Huissier, M. Heinrich, M. Verchère, M. Fasquelle, M. Olivier Marleix, M. Lurton, Mme Le Callennec, M. Gorges, M. Robinet, M. Gibbes, M. Vitel, M. Darmanin, M. Aubert et M. Philippe Gosselin

ARTICLE 28

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Centre national du cinéma et de l'image animée est un établissement public administratif. Ce prélèvement de 150 M€ sur le fonds de roulement va mettre un frein aux activités de cet EPA, comme l'aide à la numérisation du patrimoine cinématographique.

L'objet du présent amendement est de supprimer ce prélèvement de 150 M€.